Mairie : 5 rue Rivaudeau 85710 CHATEAUNEUF – 02 51 68 19 04
mairie-chateauneuf@wanadoo.fr – www.chateauneuf-vendee.fr

nouveau Facebook : commune de châteauneuf vendée

CHATEAUNEUF

L'édito du Maire

En mars dernier, le Conseil Municipal a voté le **budget annuel**, après que la commission Finances ait présenté ses travaux, tant sur le bilan de l'année 2020 que sur les prévisions 2021. Le budget 2021 est rigoureux et sincère. L'équipe municipale a souhaité conserver le faible impact de taxation appliqué ces dernières années pour l'ensemble des contribuables Castelneuviens, tout en donnant une touche budgétaire ambitieuse mais néanmoins maîtrisée pour mener à terme les projets en cours et ceux à venir.

Depuis quelques mois, nous travaillons sur le projet d'un **Centre Technique Municipal** (CTM) en concertation avec les services techniques. L'acquisition foncière a été budgétée pour cette année. Ce sera l'investissement le plus important de ces prochaines années. Ce CTM fera l'objet d'une présentation ultérieure, notamment en ce qui concerne le projet retenu et ses fonctionnalités.

Comme vous pouvez le voir, nous arrivons au terme des travaux de viabilisation du **lotissement de la Gourlière**. Vingt permis de construire ont été déposés dont sept accordés à ce jour. Grâce au prix très attractif de ces parcelles, nous pourrons accueillir dans ce lotissement des personnes de toutes générations en tant que propriétaire ou locataire.

La mise en place du nouveau **logiciel de gestion** des services « Restauration et Périscolaire » est effective. Je remercie les familles pour leur réactivité, l'équipe des affaires scolaires, le personnel communal et Jennifer FONTAINE, Directrice, pour leur implication à ce nouveau mode de gestion.

Les 20 et 27 juin 2021, les électeurs sont appelés à se présenter dans les bureaux de vote pour accomplir leur devoir de citoyen. Il s'agit du **renouvellement général des conseils départementaux et régionaux**, scrutins simultanés. Afin de garantir le strict respect des règles sanitaires pour ce double scrutin, le bureau de vote sera transféré dans la salle communale A. Il est essentiel de se mobiliser et de se déplacer en nombre lors de ces élections à retentissement local. De nombreux projets ont pu voir le jour grâces à nos élus départementaux et régionaux : reconstruction à neuf de la ligne ferroviaire Nantes-Challans-St Gilles ; désenclavement routier ; déploiement de la fibre optique pour les entreprises et les particuliers ; installation de l'unité de production d'hydrogène vert à Bouin ; réalisation du collège Jacqueline Auriol à Challans ; aide pour la construction d'EHPAD ; etc.

Quant à nos jeunes citoyens (CM1, CM2), ils auront à élire les nouveaux membres du **Conseil Municipal des Jeunes** le samedi 29 mai 2021.

Dans quelques semaines, cela fera un an que la **nouvelle équipe municipale** est en place. Sachez que tous vos élus, le personnel municipal, ont à cœur de servir CHATEAUNEUF et tous les Castelneuviens avec détermination et rigueur dans un contexte sanitaire si particulier. Cependant, notre récompense pur chacun d'entre nous, d'entre vous, c'est d'entendre lors de belles rencontres, que CHATEAUNEUF est une commune toujours aussi belle et tellement agréable à vivre. La fréquentation de notre zone de loisirs, de nos chemins de randonnée et nos pistes cyclables en sont la parfaite preuve.

Je terminerai cet édito en vous souhaitant pour nous tous un retour tout simplement à la vie.

Au plaisir de se retrouver comme autrefois,
le Maire, Michel WOLOCH.

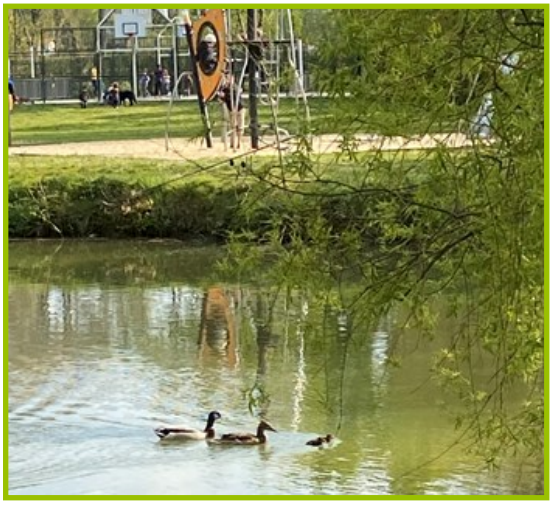

>>> *infos utiles*

NUMEROTATION DES HABITATIONS

La dénomination des rues et la numérotation (appelé également numérotage) des habitations dans une commune sont indispensables pour bien se repérer et pour faciliter la vie des citoyens. Ainsi, ils seront déterminants pour les secours incendie.

Ils seront aidant pour les livraisons à domicile du colis tant attendu. Enfin, notamment à l'approche du déploiement de la fibre optique, les prestataires (publics ou privés) de service aux usagers verront leurs interventions facilitées.

PERISCOLAIRE - PORTAIL

Le conseil municipal du 27 novembre 2020 a acté, sur proposition de la commission JEUNESSE, l'acquisition d'un logiciel de gestion des activités des services périscolaires.

Cet outil permet *permet d'inclure les conditions financières (paiement en ligne), familiales (Portail famille, lien avec la Caf et le QF) et techniques (recensement, fiches individuelles de renseignements)*

Par ailleurs, une détermination des strates de tarification (en fonction du quotien famillial –QF-) a été décidée en conseil municipal du 5 février 2021 (compte-rendu sur site internet).

La télé-procédure intitulée Maprocuration est ouverte pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional des 20 et 27 juin 2021. Ce nouveau dispositif numérique constitue une modernisation de la procédure d'établissement des procurations. Partiellement dématérialisée, cette procédure reste complémentaire de la procédure papier d'établissement des procurations de vote. La procuration papier perdure, en effet, pour les électeurs qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique.

>>> *le saviez-vous*

La commune de CHATEAUNEUF, c'est :

1 105 habitants (170ème); pour info : St Maixent sur Vie (169ème 1 106 hab.) / Le Girouard (171ème 1 095 hab.) ; la plus peuplée est La Roche-sur-Yon avec 57 717 hab. / Marillet est la moins peuplée avec 120 hab.

une superficie de 16 km² ; pour info : la plus grande est Montaigu-Vendée = 117 km² / la plus petite est La Chaize Giraud = 3 km².

ALEVINAGE

Pour préparer la saison de pêche dans l'étang de la zone de loisirs du CASTEL, un alevinage a été réalisé le 23 mars dernier.

>>> *vie communale*

BUDGET

Vous trouverez sur le site internet de la commune la Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2021.
Ce document détaille le budget général et les deux budgets annexes (l'assainissement et le lotissement) ; il présente également des informations relatives à l'endettement de la commune, les effectifs en personnel, etc.

VENDEE CIVISME

En 2021, 6 jeunes de la commune de Châteauneuf, de 11 à 13 ans, ont participé au projet PASSEPORT VENDEE CIVISME, porté par le Conseil Départemental de La Vendée.
Ainsi, ils ont suivi des ateliers thématiques autour des valeurs civiques et citoyennes qui sont :

Sauvegarder le patrimoine
Préserver l'environnement
Découvrir les valeurs de la République
Protéger les citoyens
Conforter la Fraternité

>>> *dernière minute*

Pour les enfants, l'OGEC de l'école Sainte-Thérèse organise une chasse aux trésors, le samedi 3 juillet 2021, à la Motte Féodale.
Restauration façon drive sur réservation.
Rafraichissement sur place.

Iris d'eau au CASTEL

>>> *conseils-recommandations*

ENVIRONNEMENT

Il est régulièrement constaté des *dépôts sauvages* notamment au pied des colonnes de tri, place de parking du CASTEL, mais aussi en campagne. Il faut savoir que ceci engendre un déplacement des agents du service déchets de la Communauté de Communes CHALLANS GOIS pour nettoyer les incivilités de certains.

Franck, agent technique de la commune, a procédé au raclage des pistes cyclables pour les dégager de l'herbe et des feuilles

Rejets de lingettes dans le réseau communal d'assainissement :
Il est impératif de jeter les lingettes dans la poubelle
et surtout pas dans les toilettes !

En effet, celles-ci ne sont pas biodégradables immédiatement mais au bout de 3 mois. Ainsi, elles peuvent former un bouchon (dès l'installation de la maison d'ailleurs) dans les ouvrages publics, tuyaux et filtres ainsi que pompes de relevages. En effet, elles se fixent sur les micro-déchets et les graisses, s'enroulent les unes aux autres et se transforment peu à peu en masses visqueuses.

https://www.saurclient.fr/eau-et-environnement/preserver-la-ressource/les-bons-gestes

CONSEIL NATIONAL
Village Fleuri
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La commune de CHATEAUNEUF est récompensée, depuis plusieurs années maintenant, de DEUX FLEURS par le label Villes et villages fleuris.

Le jury régional se déplacera le lundi 14 juin 2021 pour effectuer une visite de labellisation.

GESTION DIFFERENCIÉE

La gestion différenciée des espaces publics verts et naturels s'inscrit dans les principes du développement durable.

Cette gestion, découlant d'une volonté du Conseil Municipal et des services techniques, permet d'apporter une contribution aux enjeux environnementaux. Ainsi, sur les espaces de pelouses, des secteurs ne sont pas tondus mais laissés à leur état naturel.

Une fauche aura lieu en fin de saison estivale. La Faune et la Flore sont appelés à s'y développer. Cette ambiance paysagère ne résulte pas d'une négligence d'entretien mais bel et bien d'un engagement responsable appuyé par Franck, agent technique.

PLAN LOCAL D'URBANISME

La Communauté de Communes CHALLANS GOIS a mis en place une application cartographique.
Il vous suffit de renseigner l'adresse du bien concerné ou la référence cadastrale, et vous aurez accès au règlement de la zone concernée en téléchargement immédiat.
https://www.challansgois.fr

BRULAGE / NUISANCES SONORES

À l'approche de l'été, il est bon de rappeler les règles liées au brulage en extérieur et aux nuisances sonores.
Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé au sein de notre département. Le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont également tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement.
Les horaires pour bricoler et jardiner sont les suivants (uniquement pour les particuliers) :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00

Est considéré comme bruit de voisinage tout bruit de comportement réalisé de jour comme de nuit par :

Un individu : cris, pétards, chants…
Une chose : appareils électroménagers, outils pour bricoler et jardiner, appareils qui diffusent du son et de la musique, instruments de musique…
Les animaux : aboiements…

Tout bruit fait entre 22h00 et 7h00 du matin est considéré comme du tapage nocturne.
plus d'informations sur le site du Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) : http://www.bruit.fr/

>>> *à venir*

PROJET

En conseil municipal du 5 février, il a été décidé d'initier la réflexion sur la construction d'un Centre Technique Municipal.

Les différents bâtiments municipaux deviennent obsolètes et ne sont plus adaptés dans un centre-bourg en plein développement. Les espaces ainsi libérés serviront pour d'autres projets.

TERRE DE JEUX 2024

En 2024, la France va organiser le plus grand événement sportif de la planète… les Jeux Olympiques d'été !

La commune a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » tout comme les dix autres communes du canton. La commission SPORTS LOISIRS de CHALLANS GOIS travaille à la mise en place d'une programmation d'animations « Terres de Jeux » à destination des enfants, jeunes et familles de tout le territoire. M. BAROTIN, conseiller municipal, est le représentant de la commune.

CONCOURS

La municipalité a décidé de lancer deux concours sur notre commune !

CONCOURS PHOTOS

3 thèmes : Jeux de lumières ; Les outils ; thème libre.

Les photos seront en noir & blanc ou en couleurs, non retouchées, non montées. Un seul cliché (20 x 30) par candidat sera acceptée, tous thèmes confondus. Le territoire de la commune devra être le « terrain de jeu » des photographes amateurs. La période de prise de vue devra être certifiée de juin à septembre 2021.

CONCOURS JARDINS ET MAISONS FLEURIS

2 catégories : Jardins et maisons fleuris ; campagne (fermes et longères, gites, demeures atypiques) ;

C'est un concours libre et gratuit ouvert à tous les habitants de la commune. Les lieux seront appréciés par un jury depuis les abords extérieurs qui effectuera un passage entre le 15 mai et le 30 juin 2021.

Les règlements des concours seront mis à votre disposition prochainement sur le site internet et le Facebook de la commune.

FESTIVITES

festival de l'Île Chauvet
BOIS-DE-CÉNÉ - CHÂTEAUNEUF - VENDÉE

L'association Terres de l'île Chauvet s'affaire à l'organisation de la 14ème édition du festival prévu du samedi 31 juillet au samedi 7

A livre ouvert !

Rêver, s'évader, partager et se détendre sont des mots qui vont très bien ensemble ! Le temps d'une matinée, la Municipalité de Châteauneuf et les bénévoles de la Bibliothèque mettent en place une table à don éphémère de livres, à la Motte Féodale. Fictions, polars, bandes dessinées vous attendront le 19 juin 2021.

L'occasion idéale de recréer du lien social et de constituer sa liste de lecture en vue de la période estivale !

>>> associations

L'APEL de l'école Ste Thérèse de Châteauneuf remercie chaleureusement les habitants de Châteauneuf pour leur participation et leur générosité lors des actions menées tout au long de cette année scolaire particulière. Les fonds récoltés vont permettre de poursuivre un projet important pour l'école : l'aménagement de la cour.
Une prochaine étape doit intervenir dans les tous prochains mois ce qui devrait ravir les enfants.

BIBLIOTHEQUE

Un jour supplémentaire !

L'équipe de bibliothécaires sera heureuse de vous accueillir du 4 mai au 29 juin 2021, tous les mardis de 16h30 à 18h00. Et toujours, les samedis de 10h30 à 12h00 (toute l'année hors jours fériés).

>>> petites annonces

MARCHÉ PAYSAN

Un marché paysan aura lieu le samedi 17 juillet 2021 Au Cochon Pailleux situé 3 LES LASSIERES 85710 CHATEAUNEUF.

« Ainsi, 20 producteurs (l'agneau castelneuvien, douceurs parthenaise, la ferme de Lillie, la Bel'glace, Nathalie Piraud huîtres, etc.), des artisans (mon Bio Gât'o, etc.) et des créateurs (Rondeau et d'argile, etc.) unis par la passion, la qualité et l'amitié exposeront à la ferme.

Une ambiance festive, de bons produits, de la bonne humeur assurée, c'est ça la réussite du marché paysan à la ferme. »

Réservez cette date et venez leur rendre visite !!

NOUVEAU… NOUVEAU

Je cuisine, vous dégustez

Nouvelle offre de restauration itinérante de SUSHIS FAIT MAISON.
Installation du stand les samedis à partir de 16h00 place du CASTEL.
Plateau de 17 pièces au choix : makis, thon fromage, avocat saumon, etc.

sushi

FACEBOOK je cuisine vous dégustez